

Assemblée communale du 26 juin 2025, 20.00 h, centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 mai 2025.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024.
3. Prendre connaissance et approuver le projet d'achat d'un véhicule pour le service technique communal ; voter le crédit de fr. 120'000.— nécessaires à l'acquisition sous réserve de la déduction de fr. 56'000.— pour la reprise de l'équipement actuel et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
4. Prendre connaissance et approuver le projet d'assainissement de la toiture de la loge des Plains, à Epique-rez ; voter le crédit de fr. 90'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
5. Prendre connaissance et approuver le projet d'assainissement de l'éclairage public à Saint-Ursanne ; voter le crédit de fr. 90'000.--- nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Les comptes 2024 seront disponibles également à l'administration et sur notre site internet à partir du 17 juin 2025. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 6 juin 2025

CONSEIL COMMUNAL